

ACTUALITÉ AMUNDI 2024

S'abonner à la dématérialisation pour les relevés et bulletins des plans d'épargne Groupe (PEG VINCI et PERCOL-G ARCHIMÈDE).



Facturation des relevés papier envoyés par AMUNDI



À compter du 1^{er} janvier 2024, si vous recevez vos relevés de compte par voie postale, ces derniers vous seront facturés directement. Pour chaque envoi (environ 3 par an) AMUNDI prélèvera 2 € TTC sur votre épargne.

Pour éviter cette facturation, nous vous conseillons de vous abonner à la dématérialisation !

Qu'est-ce que la dématérialisation ?

C'est recevoir ses relevés et avis/bulletin d'option directement sur son espace personnel, tout en étant alerté grâce à une notification mail.

Les 4 bonnes raisons de s'abonner à la dématérialisation

- 1 Plus de réactivité, alertes régulières lors des campagnes (relances avant clôture des choix).
- 2 Réception immédiate/instantanée des documents.
- 3 Pas de facturation sur l'envoi des relevés dématérialisés.
- 4 Tous les documents à portée de main, consultables à tout moment dans la rubrique **Mon journal > Documents**

Comment faire pour recevoir les documents en format électronique ?



Rendez-vous dans votre espace personnel, sur le site ou l'application mobile, dans la rubrique :

Mon profil

- > **Préférences utilisateur**
- > **Choisir mes communications**

et cliquez sur le bouton :

Je ne souhaite plus recevoir ces informations par courrier postal